

DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE
CANTON
PIERRE DE BRESSE
COMMUNE
ST GERMAIN DU BOIS



Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'à l'occasion de la Fête de la Trinité qui aura lieu le vendredi 10, samedi 11 et le dimanche 12 juin 2022 sur la place du marché, il est nécessaire pour le marché du samedi matin du 11 juin et dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public rend nécessaire un détournement de la circulation dans le bourg.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 11 juin 2022, à partir de 6 heures jusqu'à 14 h, la circulation sera interdite sur les voies suivantes :

- Sur la RD 13 entre son intersection avec la RD 970 et jusqu'à la rue du Marché,
- Sur la RD 137 entre son intersection avec la RD 13 et jusqu'au bâtiment du Trésor Public.

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée par les voies suivantes :

- RD 13 : sens Nord Sud entre le carrefour du chemin rural de la croix rouge et la Rue des tilleuls,
- La Rue des Tilleuls, sens RD 13 – RD 137,
- Chemin rural de la croix rouge, sens RD 137 – RD 13.

ARTICLE 3 : A partir du 10 juin à partir de 20 h jusqu'au samedi 11 juin 2022 à 14 h, le stationnement sera interdit sur les voies suivantes :

- Sur la RD 13 entre son intersection avec la RD 970 et jusqu'à la rue du Marché,
- Sur la RD 137 entre son intersection avec la RD 13 et jusqu'au bâtiment du Trésor Public.

ARTICLE 4 : Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacles au passage en tant que de besoins de véhicules de sécurité, ambulances, service de voirie, service des eaux, EDF, postes et télécommunications, riverains, gendarmerie, pompiers.

ARTICLE 5 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les soins des employés municipaux sous le contrôle des agents du département.

ARTICLE 6 : La gendarmerie, le service de l'équipement, la CCBR 71 sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la D.R.I.

Fait à Saint Germain Du Bois, le 1^{er} juin 2022.

Le Maire
Madame Nadine ROBELIN

